



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 10 décembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 16 décembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- **Dont représenté par son suppléant :**

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Bernard COLBUS est représenté par Christiane MULLER, Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 6**

Messieurs Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ **Excusés : 15**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Luc LUTZ, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Cathia HEIM.

✓ **Absents : 4**

Madame, messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

06. FINANCES

OBJET : AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT 2025

Selon l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que les crédits ouverts en section d'investissement au titre des dépenses réelles de l'exercice 2024 s'élèvent à 6 368 931 € (déduction faite des remboursements d'emprunts et dettes assimilées), le quart de ces crédits s'élève donc à 1 592 232 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts en 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	8 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 284 232 €
27	Autres immobilisations financières	100 000 €
20234	Opération remise en état unité de méthanisation de Sarreguemines	200 000 €
TOTAL		1 592 232 €

Fait à MORSBACH, le 16 décembre 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **23 DEC. 2024**